

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 25 SEPTEMBRE 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-108

OBJET : Budget annexe de l'eau – Affectation des résultats de l'exercice 2016, transfert des résultats 2016 au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et clôture du budget annexe de l'eau

Membres en exercice	90
Présents titulaires	65
Représentés	20
Absents	5

Votants	85
Abstention	1
Suffrages exprimés	85
Pour	84
Contre	0

Présents :

Dominique ADENOT, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LE BEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Philippe CIPRIANO, Isabelle DALLEAU, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Delphine FENASSE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Jacques GUIGNARD, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Gérard LAMBERT, Pascale MARTINEAU, Marie-France PARRAIN, Christel ROYER, Igor SEMO, Sylvie TRICOT-DEVERT, Pascale TRIMBACH

Absents :

Caroline ADOMO, Gilles CARREZ, Nicolas CLODONG, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Alain PAVIE.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20171003-D17-108-DE Date de télétransmission : 03/10/2017 Date de réception préfecture : 03/10/2017
--

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

OBJET : Budget annexe de l'eau – Affectation des résultats de l'exercice 2016, transfert des résultats 2016 au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et clôture du budget annexe de l'eau

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.5211-1, L.5219-2 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU l'arrêté du 27 août 2002 relatif à la nouvelle instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux,

VU le compte de gestion de l'exercice 2016 pour le budget annexe de l'eau établi par le comptable public, approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 26 juin 2017,

VU le compte administratif de l'exercice 2016 pour le budget annexe de l'eau et la constatation des résultats 2016, approuvés par délibération du Conseil de Territoire du 26 juin 2017,

VU la délibération du Conseil de Territoire du 8 février 2016 portant adhésion de la commune de Saint-Maur-des-Fossés au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF),

VU le PV de mise à disposition signé le 29 juin 2016 entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et le SEDIF, et notamment son article 7-2 relatif à la reprise des résultats du budget annexe de l'eau de la commune de Saint-Maur-des-Fossés membre de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

CONSIDERANT que la compétence eau de l'EPT ParisEstMarne&Bois a été transférée au SEDIF pour le compte de la commune de Saint-Maur-des-Fossés,

DELIBERE

Article 1 :

- Affecte le résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement comme suit :
 - excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002), de
+ 759 614,47€
- Affecte le résultat de clôture 2016 de la section d'investissement comme suit :
 - excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001), de
+ 621 732,58€

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171003-D17-108-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Article 2 :

Effectue la reprise des excédents reportés de la section de fonctionnement (759 614,47€ chapitre 002) et de la section d'investissement (621 732,58€ chapitre 001) au sein du budget principal 2017 de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

Article 3 :

Approuve le transfert des résultats excédentaires 2016 du budget annexe de l'eau de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Cette dépense du budget principal 2017 de l'EPT ParisEstMarne&Bois sera affectée :

- à la nature **678** – Autres charges exceptionnelles, pour le transfert au SEDIF de l'excédent de fonctionnement 2016
- à la nature **1068** – Excédent de fonctionnement capitalisés, pour le transfert au SEDIF de l'excédent d'investissement 2016

Article 4 :

Approuve la clôture du budget annexe de l'eau de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, dont le numéro de SIRET est le suivant : 20005794100029

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171003-D17-108-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017